

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 3 (1975)

DOI: 10.11588/fr.1975.0.48597

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Les livres des procureurs de la nation germanique de l'ancienne université d'Orléans 1444-1602, publiés par le Comité international pour l'histoire de la nation germanique de l'université d'Orléans, t. I: Premier livre des procureurs de la nation germanique de l'ancienne université d'Orléans 1444-1546, première partie: Texte des rapports des procureurs, éditée par Cornelia M. RIDDERIKHOFF, avec la collaboration de Hilde DE RIDDER-SYMOENS. Leiden (E. J. Brill) 1971, in -8°, XXIX-390 p.

Le Comité international pour l'histoire de la nation germanique de l'université d'Orléans a été créé sous les auspices de la Commission internationale pour l'histoire des universités et placé sous le patronage de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. Ce comité assure la direction de la présente édition qui comprendra un ensemble de trois tomes répartis en six volumes; chaque volume d'édition étant suivi d'un volume de notices biographiques.

La préface montre très clairement l'importance des textes édités:

Les Écoles d'Orléans eurent un passé florissant. Attestées dès 1235, elles avaient pris de l'importance grâce à la bulle *Super specula* d'Honorius III (1219) qui interdisait l'étude du droit civil à Paris, et lorsque ces Écoles furent élevées au rang d'université par la bulle *Inter cetera* (1306), »la période de grand épanouissement appartenait déjà au passé« (p. XIV). A la période qui nous intéresse, l'université d'Orléans recrutait presque uniquement des laïques »qui ne recherchaient les études (...) que dans le seul but de faire carrière dans l'administration ou la magistrature de leur pays d'origine« (p. XII). C'était de plus tout gain pour eux que l'université ne s'adonne point aux nouveautés humanistes, mais reste attachée traditionnellement à l'enseignement classique et sans doute sclérosé de commentaires consacrés à Bartolo de Sassoferrato, à Baldo de Ubaldo et au Panormitain.

Les nations sont de toute première importance puisqu'aussi bien on ne pouvait être étudiant qu'en étant membre d'une d'entre elles. »La nation, association de condisciples d'une même région, était non seulement la garante des droits de l'étudiant mais sa conseillère de tous les instants. Celui-ci n'y trouvait que des amis qui avaient à coeur de lui prêter, à toute occasion, aide et assistance« (p. XV). Dix nations groupent les étudiants d'Orléans: France, Lorraine, Germanie ou Allemagne, Bourgogne, Champagne, Normandie, Picardie, Touraine, Écosse et Aquitaine. Le procureur qui est à la tête de chaque nation devient ipso facto membre du *Collegium doctorum et procuratorum nationum* et participe ainsi à la direction de l'université. Avec le procureur général qui concilie les intérêts des différentes nations, les dix procureurs ont la majorité dans ce collège; cependant, comme un procureur n'est élu par tous les étudiants immatriculés de la nation que pour un trimestre, il n'a guère le temps de s'initier aux arcanes administratives et se trouve dans une position nettement inférieure par rapport aux autres membres, les docteurs chargés des lectures ordinaires. Qui plus est, au moment où les nations sont réduites à quatre (France, Germanie, Picardie et Normandie), la nomination du procureur doit être validée par les docteurs.

Parmi ces nations, la nation germanique avait quantitativement une place importante. Elle »groupait obligatoirement et sans distinction de langue tous les

étudiants originaires d'une région quelconque relevant de l'Empire» (p. XVII). Sans distinction de langue, car les étudiants de Flandre doivent s'inscrire à la nation de Picardie. Mais à partir du traité de Cambrai (1529), les choses vont changer: les étudiants flamands s'inscriront à la nation germanique, si bien que celle-ci »finit par englober tous les ressortissants des dix-sept provinces néerlandaises« (p. XVII). Socialement, ce sont toujours des nobles qui sont élus procureurs. Par prestige, et puis ce sont les seuls qui étaient à même de payer une double immatriculation et un double droit aux examens, corollaires de leur charge.

Dix registres des *Libri procuratorum* ont échappé plusieurs fois à la destruction et sont actuellement conservés aux Archives départementales du Loiret. Ces rapports »relatent ce qui s'est passé dans la nation et à l'Université, durant l'exercice du mandat. La rédaction en est plutôt stéréotype: elle débute par le compte-rendu de l'élection du procureur par l'assemblée générale de la nation tenue dans la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, donne ensuite les noms des membres nouvellement reçus, des étudiants qui ont été reçus à un examen, relate les délibérations de la nation, décrit les cérémonies et les événements à l'intérieur et hors de l'Université qui peuvent avoir de l'importance pour le maintien des droits de la nation germanique« (p. XXV). L'édition de cette première partie est impeccable. L'apparat savant omet l'identification des membres immatriculés qui paraîtra dans le volume suivant.

Notre seule réserve vise l'introduction. J. PAQUET a déjà souligné »l'imprécision et les erreurs de fait des pages XI–XIII« (voir *Revue d'Histoire ecclésiastique* 68, 1973, p. 345–346). Signalons en guise de compensation l'étude du vice-président du comité d'édition, H. COING, *Die juristische Fakultät und ihr Lehrprogramm (Handbuch der Quellen und Literatur der neueren Europäischen Privatrechtsgeschichte. I: Mittelalter (1100–1500). Die gelehrten Rechte und die Gesetzgebung)*, München 1973, p. 39–128. Il y a quelques autres détails. Dans une documentation continue de 1444 à 1689 le terminus du projet (1602) n'est nulle part justifié. La présentation des registres nous semble confuse et difficile à suivre pour un non-initié. La description n'est plus à la hauteur des exigences actuelles de la codicologie (discrimination des cahiers, justification, réglure, filigranes?). Pourquoi des descriptions des documents non édités (p. XXVIII–XXIX)? Un projet d'une telle envergure doit à notre avis débiter par une présentation et une description globale, uniforme, détaillée et exhaustive de la documentation à éditer. Ces quelques remarques n'enlèvent rien à la haute qualité de l'édition. Ce texte, qui est d'une grande importance pour la connaissance de la culture juridique de l'époque en Europe et particulièrement dans les dix-sept provinces, ne sera vraiment accessible et mise en valeur qu'avec le commentaire annoncé et un index détaillé. La présente édition en garantit la qualité.

Signalons encore que peu de temps avant la parution de ce tome, est sorti de presse un fascicule consacré à la bibliographie sur l'université d'Orléans: Simonne GUENÉE, *Bibliographie d'histoire des universités françaises des origines à la Révolution*, [XXXII] Université d'Orléans [Avant-propos de Jacques LE GOFF], Paris, A. et J. Picard, 1970, in-8°, 40 p. (Institut de recherche et d'hi-

stoire des textes et Commission internationale d'histoire des universités). A la section Droit de cette bibliographie, on peut ajouter Gérard FRANSEN, Textes de l'Ecole d'Orléans dans le manuscrit Urgel 2036, dans Studi Senesi, 3e s., 18, 1969, p. 5–26.

Émile VAN BALBERGHE, Louvain  
Dirk VAN DEN AUWELE, Louvain

Philippe CONTAMINE, Guerre, État et Société à la fin du Moyen Age. Études sur les armées des rois de France 1337–1494. Paris–Den Haag (Mouton) 1972, in–8°, 795 S., 18 Abb. auf Taf., 7 Ktn. im Text (École Pratique des Hautes Études – Sorbonne, VI<sup>e</sup> Section: Sciences économiques et sociales, Centre de recherches historiques, Civilisations et Sociétés 24). Ln. 84 Fr.

C.s großes Werk ist eine jener Thèses en Sorbonne<sup>1</sup>, deren jede ein wissenschaftliches Ereignis darstellt, und die kaum verstehen lassen, warum Gründlichkeit in Frankreich immer noch als besonderes Kennzeichen deutscher Arbeiten gilt. Ein wichtiges Buch also zu einem bedeutenden Gegenstand, mit immenser, systematischer Quellenkenntnis gut durchdacht und gut geschrieben.

Zu Beginn sagt C. indes selbst, daß er nicht den Gegenstand behandelt hat, den er gerne behandelt hätte:

»la guerre elle-même, ce »formidable, perpétuel remous« dans l'histoire de l'humanité, en tant que phénomène social, politique, économique, mental, voire artistique ou religieux, présenter une sociologie de la guerre, situer la guerre en tant que »forme de l'existence humaine« à la fin du Moyen Age« (S. VI, die Zitate von F. Braudel).

Es ist zu bedauern, daß C. der Versuchung nicht nachgegeben hat. Er hätte vielleicht ein noch schöneres Buch geschrieben, in dem noch mehr von Menschen die Rede gewesen wäre und in dem Schwertstreich und Schlachtengetümmel, das Epos des Hundertjährigen Krieges, nicht so kurz gekommen wären. Denn der Krieg als Bewegung ist aus diesem Buch mit Absicht verbannt. C. hat in kurzer Form an anderer Stelle, und in ausgezeichneter Weise, davon gehandelt<sup>2</sup>. Hier geht es um Strukturen und ihren Wandel im Laufe der anderthalb Jahrhunderte vom Beginn des Hundertjährigen Kriegs bis zu den italienischen Kriegen, Zeiten der Stärke und der Schwäche, die wie Ein- und Ausatmen aufeinander folgen:

<sup>1</sup> Bericht von A. VAUCHEZ über die »Soutenance« i. J. 1969 in: Rev. Historique 244 (1970) 561–3. Berichterstatter war R. Boutruche, vgl. seine Bespr. in: Rev. Historique 246 (1971) 164–7.

<sup>2</sup> Azincourt, présenté par Ph. CONTAMINE, Paris (Julliard) 1965 (Coll. Archives, 5); La Guerre de Cent Ans, Paris 1968 (2. Aufl. 1972) (Coll. Que sais-je? 1309). Siehe auch Les armées française et anglaise à l'époque de Jeanne d'Arc [1428–29], in: Rev. des Sociétés savantes de Haute-Normandie (Rouen) 57 (1970) 5–33, und, seit Erscheinen des Buches, Contribution à l'histoire d'un mythe: les 1 700 000 clochers du royaume de France (XV<sup>e</sup>–XVI<sup>e</sup> siècles), in: Mélanges Ed. Perroy, Paris 1973, 415–27, und La guerre de Cent ans en France: une approche économique, in: Bull. of the Inst. of Hist. Research 47 (1974) 125–49.